

Procès-verbal du conseil municipal du 09 octobre 2025 à 18h15

Présents : GIACOMETTI Corinne, MASQUELIN Benoît, REINBOLT Ghislaine, GORRY Christine, MASQUELIN Florence, PERE Yvan.

Absentes excusées : GIMENEZ Clémence, de CAPELE Juliette.

Secrétaire : REINBOLT Ghislaine

- 1) **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 04 août 2025.** Mme le Maire soumet le PV du dernier conseil à l'assemblée qui l'approuve à l'unanimité.
- 2) **Approbation de la mise en commun d'un service de police municipale et de ses équipements.** Mme le Maire rappelle que l'ancien policier municipal mutualisé avec les communes de Conilhac, Douzens, Moux, Montbrun et Roquecourbe a cessé son activité le 31 août dernier et que les communes partenaires n'ont pas souhaité maintenir ce service. Le conseil avait alors émis la volonté de rechercher d'autres communes pour un autre partenariat. C'est chose faite et les communes de Castelnau d'Aude, Escales, Tourouzelle acceptent de nous intégrer dans leur partenariat. Le conseil doit donc valider cette proposition et signer autoriser Mme le Maire à signer une convention. Les heures attribuées seront les suivantes :
 - **Castelnau d'Aude :** 11 heures
 - **Tourouzelle :** 11 heures
 - **Escales :** 10 heures
 - **Roquecourbe :** 3h00.Le conseil reste toutefois sur sa position de privilégier la prévention à la répression – **Approuvé à l'unanimité**
- 3) **Approbation de la mise en place d'un système de vidéoprotection.** Comme décidé précédemment, les élus en charge des travaux ont rencontré des entreprises pour évaluer les besoins et faire des devis en vue d'équiper la commune en vidéoprotection. Quatre sociétés ont été sollicitées et 3 ont répondu à notre demande. Mme le Maire précise que de son côté elle a contacté et reçu en mairie le gendarme référent pour l'installation de vidéoprotection. Il nous a conseillé sur les emplacements et sur les documents à déposer (cerfa, demande d'aides etc...). – **Approuvé à l'unanimité**
- 4) **Autorisation de solliciter tous les partenaires financiers pour la vidéoprotection.** Dans la continuité du point précédent et sur le conseil du gendarme référent, Mme le Maire propose de faire toutes les démarches nécessaires en vue de solliciter des subventions auprès du FIDP. Elle propose également de solliciter la CCRLCM via le fonds de concours – **Approuvé à l'unanimité**

Points d'information :

- **Arrêtés pris par le maire.** Lecture est faite des arrêtés pris par le maire dans le cadre de ses délégations
- **Choix du devis pour la pose de caméras de vidéoprotection.** Mme le Maire expose les propositions faites par les 3 Sociétés. Absys, Vivre en Paix et JD2M. Les élus de la commission

travaux présents aux rendez-vous expliquent les choix et détaillent les devis. Pour rappel les propositions ont été faites sur la base de 6 caméras, sachant que les installations sont évolutives. Ainsi le cerfa qui sera envoyé à l'Etat portera sur 10 caméras (2 intérieures et 8 extérieures) même si pour l'instant la proposition est d'installer 6 caméras. Un tableau récapitulatif est projeté aux élus (voir annexe 1). Les devis de la Sté Absys sont clairement très élevés et les élus considèrent que leurs propositions sont trop élaborées pour les besoins d'un petit village comme le nôtre. La proposition de JD2M est la moins disante et semble tout à fait adaptée. Toutefois, les élus souhaitent que ceux en charge du dossier puissent aller visiter des communes équipées par Vivre en Paix et JD2M afin de voir l'installation du local technique. La société JD2M nous a fourni la liste des communes concernées mais pas Vivre en Paix. Un mail leur sera envoyé pour avoir cette liste. Toutefois, le conseil choisi clairement à la majorité la Société JD2M pour une question de rapport Qualité/Prix et décide, si les installations du local technique étaient de même qualité de valider le devis de JD2M.

- **Changement de bureau de vote.** La préfecture a demandé récemment aux communes de maintenir ou de changer leur lieu de bureau de vote (il doit dans tous les cas se situer dans un bâtiment communal mais doit être validé par ces derniers). Considérant que la salle du conseil municipal située en mairie est très petite et que celle de la bibliothèque est plus spacieuse et est accessible aux personnes à mobilité réduite, la proposition de la bibliothèque a été faite au Préfet et a été validée. Les prochaines élections se feront donc dorénavant dans la bibliothèque municipale.
- **Participation aux frais d'investissement à l'école de St Couat.** La commune de St Couat a envoyé un mail en Mairie le 08 septembre dernier dans lequel il était demandé à notre commune de participer aux frais d'investissement sur la salle de cantine. Les élus décident de participer à une partie frais engagés pour les travaux mentionnés dans le mail. En effet, ils estiment que (même s'ils n'ont pas été informés des travaux d'investissement en amont comme le prévoit la convention de 2023 qui nous lie), ils peuvent les prendre en charge sauf la réalisation du plafond acoustique. Pour le conseil les travaux sur le plafond concernent un investissement structurel qui restera de fait, la propriété de la commune de St Couat. Ils demandent donc à la commune de St Couat de bien vouloir refaire la facture payable sur le budget de 2026 en conséquence.
- **Installation container poubelles enterrées.** Mme le Maire informe le conseil que la CCRLCM positionnerait les containers avant la fin de l'année. Elle précise qu'il y aura 4 containers et non 5 car 1 seul container d'ordures ménagères suffirait. En effet, ce nouveau contenant est équivalent à 18 containers OM actuels. Sachant que nous n'en avons que 9 sur la commune, c'est largement suffisant. Les élus demandent à connaître le nombre de fréquence de relevage des containers. Mme le Maire va se renseigner.
- **Transfert compétence Eau/Assainissement.** Le transfert suit son cours... Mme le Maire explique qu'il y a beaucoup de travail administratif de la part des services de la CCRLCM et de la secrétaire générale de mairie. Elle précise également que le SIAEP Roquecourbe-Montbrun est concerné et qu'il va être dissout. Pour ce qui est du SIVU des Rigoles de la Plaine des plots, le dossier est dans les mains des avocats car une des communes est sur le territoire de Carcassonne Agglo et que 2 ont adhéré à Réseau 11 ce qui complexifie le dossier.
- **Infos diverses ...**

Mme le Maire évoque une **construction illégale** (Mobile Homme avec terrasse et Caravane) sur une parcelle privée. Elle s'est adressé à l'avocat de la commune qui, tout comme le service

instructeur de la CCRLCM, constate 2 infractions au code de l'urbanisme. Un courrier va être envoyé à la propriétaire qui habite dans la Région Parisienne.

Les élus demandent à ce que la commune s'informe sur les déclarations de location auprès de la CCRLCM car les propriétaires loueurs ne s'acquitteraient pas de la taxe de séjours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h12